Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six, le quinze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 6 décembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 13 / AEP Mise à niveau générale du réseau
Lot n° 3 - Appareillages
Avenant N° 1 au marché de l'entreprise Hydrotech

Par marché en date du 11 juillet 2006 le Conseil Municipal a confié la réalisation des travaux de mise à niveau général du réseau d'eau potable pour le lot -appareillages- à l'entreprise Hydrotech pour un montant de **328 409,97 Euros TTC.**

En cours de chantier, la société fermière a demandé un agrandissement des regards prévus au marché. L'objectif étant de faciliter la manipulation du matériel lors de l'intervention des agents à l'intérieur de ces ouvrages. Les locaux d'accueil des équipements de type vanne et turbidimètre sont également concernés.

La plus value générée s'établit à **18 499,25 € TTC** soit une augmentation du marché de 5,63 %. Le marché serait porté à **346 909,22 € TTC**. Les délais d'exécution seraient prolongés d'un mois hors congés légaux.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 décembre 2006, a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant proposé.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avenant n°1 au marché
- autoriser le Maire ou en son absence, le 1er adjoint à signer le document contractuel correspondant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **HYDROTECH**

- autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS